CENTRE HOSPITALIER DE MAYOTTE

Ref : JMB/DAF/008/07/2025

Décision n°008-2025
Portant délégation de signature spécifique à la Direction de la Logistique, des Achats et des Travaux

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DE MAYOTTE,

Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35 ;
Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
Vu l'arrêté de l'Agence régional de santé de Mayotte du 05 juin 2025 prononçant la nomination en qualité de directeur par intérim du Centre Hospitalier de Mayotte, Jean-Michel BEAUMARCHAIS, à compter du 01 juillet 2025 au 31 août 2025 ;
Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 13 novembre 2023, à compter du 05 février 2024, il est mis fin au détachement de Monsieur Guy ALLOUARD directeur d'hôpital (hors classe), qui réintègre le Centre Hospitalier de Mayotte en qualité de directeur adjoint ;
Vu la circulaire interministérielle DGCP/6B/DHOS/F4 n°2002-634 du 31 décembre 2002 relative à la simplification des formalités de signature des mandats et d'attestation du service fait sur les factures.
Considérant l'organigramme de Direction du Centre Hospitalier de Mayotte ;

DÉCIDE,

ARTICLE 1er
Périmètre de la délégation

Délégation générale de signature est donnée à Monsieur Guy ALLOUARD, Directeur adjoint chargé de la Logistique, des Achats et des Travaux, pour tous les actes, décisions, conventions et correspondances relevant de son champ de compétences :

Documents administratifs
Monsieur Guy ALLOUARD, reçoit délégation pour signer :

- Tous les actes, décisions, correspondances et documents relevant de son champ de compétences ;
- La gestion du contentieux relevant de sa direction
- Les courriers courants, convocations diverses et pièces correspondant à ses attributions à l'exception des conventions de partenariat institutionnel relatif à :
    - La sûreté, la sécurité incendie et la sécurité technique ;
    - La maintenance des infrastructures et des bâtiments ;
    - La gestion des stocks sous réserve des dispositions juridiques spécifiques à la pharmacie ;
    - La politique qualité et gestion des risques (QSE) eau, air environnement.
    - Les projets d'établissement, les opérations et prestations correspondantes ;
    - L'élaboration des politiques de maintenance du parc immobilier et des infrastructures et la mise en œuvre de ces politiques ;
    - Le contrôle de la mise en sécurité des bâtiments, des installations et des équipements non médicaux ;
    - La gestion de la circulation et du stationnement des véhicules ;

- L'organisation des magasins et la gestion des stocks ;
- La mise en œuvre de la politique d'achat et d'approvisionnement.

Le périmètre de la présente délégation exclut les actes relatifs aux travaux « gros investissements » placés sous la responsabilité de la Task Force Reconstruction.
Le périmètre de la présente délégation exclut également le domaine des logements de fonctions sauf demande formelle de la direction générale.

Documents RH
Délégation est donnée à Monsieur Guy ALLOUARD pour signer :

- Les actes relatifs à la gestion du temps de travail (autorisations d'absence, congés, CET, etc.) des agents relevant de sa direction

Documents financiers et marchés publics
Monsieur Guy ALLOUARD, a délégation de signature à l'effet de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des contrats de la commande publique (accords-cadres – marchés publics – contrats de concession) conclus par le Centre Hospitalier de Mayotte.

Sont notamment visés :

- La formalisation et la mise en œuvre de la politique d'achat et d'approvisionnement.
- Les documents portant engagement à participer à des procédures portées par des groupements de commande ou centrales d'achats auxquels le CHM a adhéré en son nom propre, et en particulier les adhésions aux marchés, procédures, quantification et engagements des GCS UniHA, TESIS, du GIP Resah et de la centrale d'achats CAIH.
- L'organisation de groupements de commande.
- Les publications d'avis d'appel public à la concurrence et les annonces relatives à tout contrat de la commande publique.
- Les courriers relatifs à la passation et à la notification des contrats de la commande publique (accords-cadres – marchés publics – contrats de concession)
- La déclaration d'une consultation infructueuse ou sans suite, et son information aux candidats ;
- Les actes d'engagement des contrats de la commande publique (accords-cadres – marchés publics – contrats de concession), uniquement après signature de la décision d'attribution par le pouvoir adjudicateur.
- Les pièces relatives à la gestion pré contentieuse et contentieuse des contrats de la commande publique.
- La désignation de conseils et la représentation en justice dans le cadre des procédures de passation des contrats de la commande publique
- La suppléance de la présidence des commissions internes des marchés;
- Les pièces comptables d'exécution (bons de commande) et de paiement des contrats de la commande publique.

Sont expressément exclus:

- Les décisions d'attribution et de rejet relatives aux contrats de la commande publique.
- Les actes liés aux emprunts.

Cette délégation s'exerce dans la limite des crédits qui lui sont alloués et dans le respect de la réglementation applicable en matière de commande publique.

ARTICLE 2
Subdélégation

1. Absence ou empêchement de Monsieur Guy ALLOUARD

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guy ALLOUARD, Monsieur Rissala ABDILLAH SOUMAILA, Ingénieur Hospitalier, ou Monsieur Joël PATIN, Ingénieur Hospitalier sont habilités à signer les documents, actes,

décisions, convention ou contrats faisant l'objet de l'article 1er et relatif aux opérations de travaux et de maintenance.

2. Le correspondant sûreté et des victimes

Délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane LOPEZ, au titre de sa fonction de correspondant sûreté pour le centre hospitalier de Mayotte, pour représenter devant les autorités de police et judiciaires dans le cadre de plaintes engagées par et pour le compte de l'établissement.

Au titre de correspondant des victimes (personnels salariés ou patients du CHM), délégation est donnée à M. LOPEZ à signer tout documents nécessaires et d'accompagne les victimes dans leurs démarches individuelles (en particulier : encouragement au dépôt de plainte, collecte de témoignages, lien avec les directions fonctionnelles pour évaluer les préjudices matériels).

3. Les activités couvrant les Achats et la Logistique

En cas d'absence ou d'empêchement de M. ALLOUARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Xavier BAUBET, Responsable des Achats et de la Logistique, à signer les documents, actes, décisions, convention ou contrats relevant de ses attributions et de ses compétences.

ARTICLE 3

Astreinte de Direction

Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Guy ALLOUARD pour toute décision qu'il peut être amené à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.

ARTICLE 4

Abrogation des décisions antérieures

La présente décision abroge, annule et remplace les précédentes délégations de signature.

Le délégataire et les sub-délégataires se réfèreront au Directeur général par intérim du CHM des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de la présente décision.

ARTICLE 5

Effet et publicité

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture, communiquée au conseil de surveillance et au comptable du CHM et affichée au sein de l'établissement sur les panneaux d'affichage réservés à cet effet.

fait à Mamoudzou, le 04/08/ 2025

Le Délégant

Jean-Michel BEAUMARCHAIS

Directeur général par intérim

Centre Hospitalier de Mayotte

le Délégataire

Guy ALLOUARD

Directeur des Achats, des Travaux et de la Logistique

Les Sub-délégataires

Rissala ABDILLAH SOUMAILA **Joël PATIN** **Stéphane LOPEZ** **Xavier BAUBET**

Transmission :

Pour notification

- *M. Rissala ABDILLAH SOUMAILA - Joël PATIN - Stéphane LOPEZ – Xavier BAUBET*

Pour communication

- *Comptable du CHM*
- *Membres du conseil de surveillance du CHM*

Pour publication

- *Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Mayotte*
- *Site internet du Centre hospitalier de Mayotte*

Pour information

- *Equipe de direction du CHM*